

Version: 1

Date de version: 02/05/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

 $\frac{1}{2}$ Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NEW Caramel flambé de Dublin 00 mg surdosé 20% - Around the World.

UFI : A733-SJM6-600D-9E67

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France.

Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.



្ទឹ **2** Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

| | Substance | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | Classification | |
|-----------|------------------------|----------------------|--|--|------------------------------------|
| vanillin | | | | | |
| N°CAS | 121-33-5 | C< 1.65% | | H319 | Provoque une sévère irritation des |
| N°EC | 204-465-2 | | | yeux | |
| N°IDX | | | | | |
| 4-hydroxy | -2,5-dimethylfuran-2(3 | H)-one | | | |
| N°CAS | 3658-77-3 | C< 0.09% | | H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| N°EC | 222-908-8 | | | H314 Provoque de graves brûlures de la | |
| N°IDX | | | | peau et de graves lésions des yeu | |
| | | | | H317 | Peut provoquer une allergie |
| | | | | | cutanée. |



| | ŀ | H318 | Provoque de graves lésions des |
|--|---|------|--------------------------------|
| | | | yeux |

3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

हुँ **4** Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.



5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



7

Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 ection

Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.



Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés : Aucune donnée disponible. Porter des gants de protection.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

Remarque:

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE

doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur:Pas de données disponiblesOdeur:Pas de données disponiblesSeuil olfactif:Pas de données disponibles

pH : 4-6

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle : Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : >100°C



Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles Pas de données disponibles Densité de vapeur Densité relative Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles Coefficient de partage n-octanol/eau Pas de données disponibles

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité dynamique Pas de données disponibles Pas de données disponibles Viscosité cinématique Propriétés comburantes Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Log Kow Pas de données disponibles Caractéristiques des particules Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

្ទឹ 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.





10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

• vanillin (CAS: 121-33-5) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Méthode UE B.1 (toxicité aiguë (orale))

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 3300 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 1608 | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances:

• vanillin (CAS: 121-33-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 2000 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.3 Toxicité aiguë par inhalation





Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

• vanillin (CAS: 121-33-5):

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Humain

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de

peau humaine)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances:

• vanillin (CAS: 121-33-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Pas de données disponibles

Concentration : 100 mg

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |



Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Poulet

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour

identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

Substances:

• vanillin (CAS: 121-33-5):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : mâle femelle

Directives : Méthode EU B.6 (Sensibilisation cutanée)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| | | |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| | | |

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles



11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 1000 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 1000 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

11.11 Mutagénicité des cellules germinales





Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test Autre Espece Souris Sexe mâle femelle

Directives Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode Test du micronoyau Voie d'aministration orale: gavage

Durée d'exposition/valeur 1 Durée d'exposition/unité Jour

Concentration 10 ml/kg bw

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxi cité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|---------------------------|-----------|--------|-------|
| | | | | | |

Conclusion Effet indésirable observé

11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

2 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Toxicité aquatique court terme : • vanillin (CAS: 121-33-5):

Animaux/Categorie

Espece Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée du test 96 Unité heures

Directives Pas de données disponibles





ParamètreValeurUnitéCL50:83.7mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité
EC50: 36.79 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella supcapitata

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité

EC50: 120 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

ParamètreValeurUnitéEC50:6.8mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

Paramètre Valeur Unité
EC50: 194.03 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme :

• vanillin (CAS: 121-33-5):

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : OCDE 202
Durée d'exposition/valeur : 21

Durée d'exposition/unité : jours

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| NOEC/CEx | 5.9 | mg/L |



Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes

Espece : Pas de données disponibles Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 14 Durée d'exposition/unité : journées

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC10: | 100 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre long terme : • vanillin (CAS: 121-33-5) :

Animaux/Categorie : Plante

Espece : Lactuca sativa

Directives : Pas de données disponibles

Durée du test : 3 Unité : jours

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|--------|
| CL50: | 4.26 | mmol/L |

Remarques : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.7 Autres effets néfastes





Aucune donnée disponible.

12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

្ខឹ **14** Informations relatives au transport

| | | Transport terrestre (ADR/RID) : | Transport fluvial (ADN) : | Transport maritime (IMDG) : | Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) : |
|------|---|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|
| 14.1 | Numéro ONU : | 1120 | 1120 | 1120 | 1120 |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU: | BUTANOLS | BUTANOLS | BUTANOLS | BUTANOLS |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport : | | | | |
| | Classe ou division: | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | Étiquette (s) de danger : | | | *** | , |
| 14.4 | Groupe d'emballage : | III | III | III | III |



14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n $^{\circ}$ 1272/2008.

Tableaux des maladies professionnelles :

| Substance | CAS | EC | N° TMP |
|------------|---------|-----------|--------|
| butan-1-ol | 71-36-3 | 200-751-6 | |

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.



IATA: International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion |
|------|-------------------|--|
| H314 | Skin Corr. 1B | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |
| H317 | Skin Sens. 1A | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Eye Dam. 1 | Provoque de graves lésions des yeux |
| H319 | Eye Irrit. 2 | Provoque une sévère irritation des yeux |

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Date de création : 02/05/2024 Date de version : 02/05/2024 Date d'impression : 06/05/2024

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.